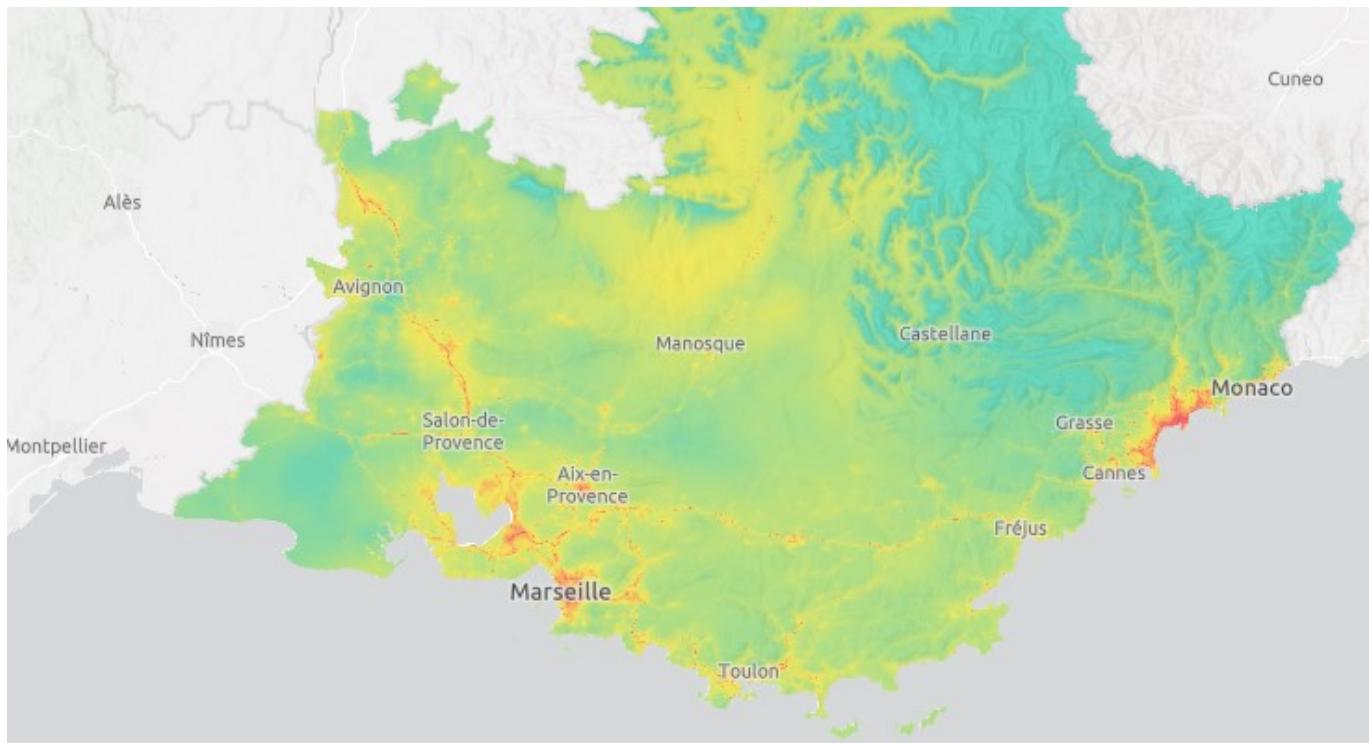


Ecrit par le 19 février 2026

Vendredi 17 janvier : Vers un dépassement de la pollution de l'air aux particules fines en Vaucluse



Les conditions météorologiques anticycloniques stables et les vents faibles sont favorables à l'accumulation des particules fines. L'utilisation des moyens de chauffage domestique en soirée couplée aux inversions thermiques nocturnes favorisent un dépassement journalier des particules fines PM10. Pour ces motifs, par délégation du préfet, [AtmoSud](#), association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation, en Vaucluse, de la procédure préfectorale d'information-recommandations vendredi 17 janvier 2025.

Il est conseillé aux personnes vulnérables et sensibles d'éviter la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses -qui nécessitent de respirer par la bouche-. Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues. Éviter les sorties quand l'ensoleillement est maximal et de prendre conseil auprès de son médecin si l'on suit un traitement médical ou si l'on ressent une gêne respiratoire ou cardiaque. Cependant, il reste nécessaire d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour hiver

Ecrit par le 19 février 2026

comme été.

Concernant les déplacements

Lors d'un épisode de pollution, la préfecture recommande de limiter ou de différer les déplacements, de privilégier les transports en commun, le covoiturage et d'utiliser des modes de déplacements non polluants.

Le département des Bouches-du-Rhône

Outre le Vaucluse, le département des Bouches-du-Rhône est également concerné par un tel phénomène. La procédure d'information-recommandations y est déclenchée et maintenue sur la journée de vendredi 17 janvier, entraînant le déclenchement de l'alerte de niveau 1. Pour les jours suivants, la tendance est à la persistance de l'épisode de pollution. D'après les prévisions météorologiques, le temps restera sec jusqu'au 18 janvier. Ce régime de vent faible et les inversions thermiques nocturnes seront propices à l'accumulation des concentrations de PM 10 jusqu'à samedi inclus, journée au cours de laquelle le niveau d'alerte de niveau 1 pourrait être déclenché en Vaucluse.

Outre les recommandations sanitaires et comportementales

diffusées auprès de la population en particulier pour les personnes sensibles, le Préfet de Vaucluse, décide le renforcement : des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ; des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ; de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ; des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ; contrôles du respect des prescriptions [ICPE](#) ; des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre. En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

Les infos pratiques

l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org> - les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>